Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_034-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNA
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

SPORTS

DCC26-034

OBJET : GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE AQUATIQUE DES ONDINES APPLICABLE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2026

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Finances et des Sports, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Par **délibération du 30 septembre 2025 (DCC25-092)**, le Conseil communautaire a approuvé :

- le choix de la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ADL) « ESPACE RECREA » en qualité de concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Les Ondines à Janzé,
- les **termes du contrat de concession** de service public, ainsi que ses annexes, établis pour une durée de 60 mois à compter du 1er janvier 2026.

2. EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Conformément à l'article 27 de la convention de délégation de service public, relative à l'exploitation du centre aquatique Les Ondines, **les tarifs sont révisés à compter du 1er juillet de chaque année** selon une formule tenant compte des indices suivants :

- ❖ salaires, eau, électricité et autres charges.

Concernant **l'année 2026**, aucune évolution n'est à prévoir par rapport à l'offre tarifaire validée lors de la signature du contrat de délégation de service public entre la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ADL) « ESPACE RECREA » et Roche aux Fées Communauté.

Il vous est donc proposé :

- ♦ *De fixer, **à compter du 1er juillet 2026**, les **tarifs** des « **entrées** », « **Pass-activités** », « **abonnements** » et « **service public** » du **Centre aquatique Les Ondines**, selon les montants figurant dans l'annexe ci-jointe ;*

- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_034-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président — Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance — Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

ESTIF